

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement administratif 622-2021 visant l'ensemble de la municipalité de Chertsey.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022, le conseil a adopté, par sa résolution 2022-459, un projet de règlement modifiant le règlement administratif 622-2021 afin :

de modifier la terminologie camping pour le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 8 décembre 2022, à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey, au 333, avenue e l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer. Les citoyens peuvent transmettre leurs questions concernant ce projet de règlement par écrit à urbanisme@chertsey.ca
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h et sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca

Donné à Chertsey, ce 24^e jour du mois de novembre 2022.



Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière